



# SCHWEIZER APOTHEKERKONGRESS CONGRÈS SUISSE DES PHARMACIENS

## Innovation Award 2025

### Directives pour la soumission d'un projet à l'intention des auteur-es

Le comité du congrès encourage vivement les participant-e-s au congrès suisse des pharmaciens à Berne à présenter leurs projets et travaux innovants pour la pharmacie.

Le but est de mettre en valeur les nouvelles activités mises en place en pharmacie, d'échanger sur les expériences et de susciter un développement à plus large échelle.

1. Le projet soumis doit avoir été réalisé dans le cadre de la pharmacie communautaire ou hospitalière. Il doit s'agir d'un travail innovant en pharmacie d'officine ou d'hôpital, dans le cadre du quotidien de la pharmacie et de son développement. Les projets issus d'un travail de Master ou de formation postgrade FPH sont également bienvenus.
2. Chaque pharmacien-ne peut soumettre un projet.
3. Trois projets seront sélectionnés parmi ceux soumis pour une présentation orale de 8 minutes lors du congrès. Le meilleur projet présenté oralement sera primé et recevra l'Award de l'Innovation en pharmacie.
4. Le projet doit être soumis via le site internet ([pharmasuisse.org](http://pharmasuisse.org)).
5. Le délai de soumission est fixé en principe au minimum 10 semaines avant le congrès. Il s'entend jusqu'à minuit le jour fixé. Il n'y a pas de prolongation du délai. L'auteur-e choisit la catégorie qui correspond le mieux à son projet parmi celles-ci (*les exemples entre parenthèses sont là à titre indicatif*) :
  - PP/PD Prestation pharmaceutique à l'intention des patient-e-s (*nouveaux services aux client-e-s, nouvelles prestations de conseil, de consultations, d'amélioration de la continuité des soins, du triage, de la prise en charge de certaines pathologies etc.*)
  - FOR/BIL Formation (*innovation en formation des équipes, des apprentis, étudiant-e-s, mais aussi de la population, prévention, littératie en santé, etc.*)
  - LOG Logistique (*nouveaux modèles de travail, gestion optimisée des espaces, des flux, de robots, des ressources, etc.*)
  - QUA Qualité et sécurité (*gestion et prévention des erreurs médicamenteuses, sécurité du personnel, etc.*)
  - TIC/IKT Technologies de l'information et de la communication (*gestion automatisée, outils en ligne, etc.*)
  - PCT Pharmacotechnie (*nouvelle formule, technique de fabrication de préparation magistrale, nouvelle analyse de laboratoire en pharmacie, etc.*)
  - IP Interprofessionnalité (*intégration des pharmaciens-ne-s dans un processus interprofessionnel, collaboration étroite avec un-e autre professionnel-le de la santé, etc.*)

Le Jury se réserve le droit de modifier la catégorie d'un projet.



## SCHWEIZER APOTHEKERKONGRESS CONGRÈS SUISSE DES PHARMACIENS

6. Le nombre de caractères doit être respecté : **La description du projet ne doit pas dépasser les 6000 caractères espaces compris**. Sont compris : titres, textes, légendes ; ne sont pas compris : auteur-es et les éventuelles références. Les projets dépassant cette limite ne seront pas acceptés. Le projet soumis peut contenir des photos, schémas, tableaux, etc. Le nombre de pages est limité à 4.
7. La structure de la soumission d'un projet est la suivante (les questions entre parenthèse sont là à titre indicatifs) :
  - a. Introduction (*Pourquoi a-t-on travaillé sur ce projet ? Quel était le contexte ? Quel était l'objectif ?*)
  - b. Méthode (*Comment est-ce qu'on a fait ? De quoi est-ce que le projet a nécessité pour être mis en place ?*)
  - c. Résultats (*Qu'est-ce qu'on a fait ? A quoi a-t-on abouti ? Qu'est-ce qui a changé par rapport à avant ? Est-on satisfait ?*)
8. Discussion et conclusion (*Qu'est-ce que ce projet a apporté ? Quelles ont été les défis ? Qu'est-ce qu'on va faire maintenant ? Quelles perspectives pour l'avenir ?*)  
Un projet qui en est au stade d'idée et non abouti ne peut pas être soumis.
9. Un projet pour un travail présenté dans un autre congrès ou au Congrès suisse des pharmaciens dans le cadre de la GSASA (Abstracts Recherches/Forum) peut être soumis également pour le prix de l'Innovation. Il devra être spécifié en tant que tel lors du processus de soumission.
10. Les conflits d'intérêt évident doivent être annoncés (*p.ex. travail sur un produit spécifique et sponsorisé par son fabricant*).
11. Les réponses du Jury sont transmises aux auteur-es 3 semaines avant le Congrès : sélection ou non pour une présentation orale ou éventuellement projet refusé. Les délibérations du Jury sont confidentielles.
12. La présentation orale des projets sélectionnés (session member pitches) sera assurée par l'auteur-e ou un-e des co-auteur-es du projet lors du congrès.
13. Les projets soumis et acceptés seront visibles en lignes sur le site de pharmaSuisse après le congrès, ainsi que dans les médias. Par sa candidature, l'auteur-e donne implicitement son accord de publication de son travail par pharmaSuisse. Les candidats ne peuvent soumettre que des projets dont ils détiennent l'intégralité des droits (images, graphiques).
14. Un projet ne peut être soumis qu'une seule fois.

Le comité scientifique du congrès remercie d'avance les pharmaciens participant activement à ce congrès avant tout dédié à l'échange d'expériences entre collègues. Pour tout complément d'informations veuillez consulter notre site web ou contacter [award@pharmaSuisse.org](mailto:award@pharmaSuisse.org).

Ces directives font partie du règlement «Règlement Award Innovation 2025»